

L'homme politique sollicite l'intervention du Chef de l'Etat.

Six mois que les magistrats municipaux n'ont pas touché leurs salaires ! Les maires élus à l'occasion du scrutin du 9 février 2020, n'ont en effet pas encore perçu le moindre salaire.

La situation exaspère **Célestin Bedzigui**. Aussi, le premier adjoint au maire de Monatelé a-t-il saisi le Président **Paul Biya**. L'information est contenue dans un message que le président du PAL (Parti de l'Alliance Libérale) a envoyé à ses collègues maires le 5 septembre 2020.

«Chers collègues, membres des Exécutifs Communaux, j'ai pris la responsabilité, dans une démarche individuelle, ce jour, d'informer par note circonstancielle, le Président de la République du sort dont nous sommes victimes depuis 6 mois par le non-paiement de nos salaires. Cette démarche vise autant à informer le Chef de l'Etat des difficultés et des risques encourus dans la mise en œuvre de la décentralisation qu'à aider le MINDEVEL (ministre de la Décentralisation et du Développement Local, NDLR) dans les difficiles tractations que nous pensons qu'il a avec le Ministère des Finances et le FEICOM. Je ne saurai malheureusement partager ici le message tel que je l'ai formulé, tenu par l'obligation de réserve qu'impose la communication avec l'illustre destinataire», a écrit l'homme politique.

En attendant une éventuelle intervention du numéro 1 camerounais, il faut rappeler que c'est le 16 septembre 2015 que le Chef de l'Etat a signé un décret fixant les modalités de rémunération des délégués du gouvernement (actuels maires de villes), des maires et de leurs adjoints.

Le texte prévoit la répartition ci-après:

Délégués du gouvernement (actuels maires de villes): 400 000 FCFA

Maires: 250 000 FCFA

Adjoints aux délégués du gouvernement: 200 000 FCFA

Adjoints aux maires: 150 000 FCFA